



# MAIRIE DE MODANE

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2016

### Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents :** RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - BILLOIR Julien - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - GINDRE Gabrielle - PETINOT Laurence

**Absents excusés :** DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

**Procurations :** BOTTE Géraldine à PETINOT Laurence - MOREAU Dominique à CHEVALLIER Sabine - JAMMES Sandrine à GINDRE Gabrielle

**Conseillers en exercice :** 23      **Quorum :** 12      **Présents :** 16      **Pouvoirs :** 3      **Votants :** 19

Mme CHIAPUSSO Aline a été élue secrétaire

=====

Monsieur le Maire propose de retirer le point n°6 de l'ordre du jour initial qui sera représenté au prochain Conseil Municipal.

Avis favorable de l'assemblée communale.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 janvier 2016.

#### **1. DETERMINATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Par 15 voix pour et 1 abstention (M. Louis THOMAS), le Conseil Municipal décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

#### **2. MOTION DE SOUTIEN AUX INFIRMIERES LIBERALES DU CANTON ET DE LA SAVOIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de soutenir la demande des infirmières de Modane relative au maintien du calcul actuel pour leurs indemnités kilométriques jusqu'à présent remboursées sur la base d'un déplacement cabinet/domicile patient, et ce, pour chaque patient alors que la CPAM a informé fin novembre les infirmières du changement de mode de calcul de ces indemnités qui seraient désormais calculées sur la base de la distance parcourue entre chaque domicile de patients, d'où une perte financière très significative.

#### **3. VŒU POUR LE MAINTIEN DU BUREAU COMPTABLE ET DE CONTROLE (BCC) DE LA SNCF A MODANE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le vœu pour le maintien du bureau comptable et de contrôle de la SNCF à Modane.

Demande à la Directrice Régionale Rhône Alpes de la SNCF de revenir sur cette décision prise sans concertation préalable des collectivités et des organismes en charge de la représentation du personnel et sollicite à nouveau un rendez-vous avant le 31 mars 2016 pour échanger sur la problématique SNCF de Modane.

#### **4. SUBVENTION AU CLUB «LES TÊTES BRÛLÉES» POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPEED RIDING**

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 3 contre (Christian FACON, Louis THOMAS, Gérard MASOCH) et 4 abstentions (Julien BILLOIR, Aline CHIAPUSSO, René PERRI, Xavier LETT), le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant plafonné à mille euros (1000 €) hors aides publiques et sur présentation du bilan financier définitif, au club «Les Têtes Brûlées» pour l'organisation des championnats de Speed Riding du 20 au 25 mars 2016.

#### **5. ACOMPTE AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un acompte au versement de la participation au Syndicat Mixte Thabor Vanoise d'un montant de 700 000 € (sept cent mille euros).

#### **7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur THEOLIER rappelle au Conseil Municipal que la Commune perçoit de la part de la Communauté de Communes Terra Modana (CCTM), une dotation de solidarité communautaire qui ne sera sûrement plus versée en 2017 du fait des fusions des COMCOM selon le schéma départemental de coopération intercommunale.

Cette dotation a un impact sur les recettes fiscales de la Commune car elle nous rend potentiellement plus riches.

En effet, notre potentiel fiscal individuel (PFI) ayant augmenté, nous constatons une baisse de certaines dotations, la perte de subventions comme la DETR, une augmentation du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal) d'environ 35%, et une augmentation de nos participations à certains syndicats qui sont calculées en fonction de notre PFI.

En fonction de tous ces éléments, M. THEOLIER propose de maintenir :

- Les taux d'imposition 2015
- Taxe sur les remontées mécaniques ..... 3%
- Taxe sur l'eau ..... 0.15 €/m<sup>3</sup>
- Enveloppe des subventions aux associations

Pour la taxe de séjour réformée en 2015, il recommande la prudence sur l'évaluation des recettes de cette taxe sur lesquelles il existe un très fort risque d'impayés.

Subventions sur les façades : Monsieur le Maire demande une analyse de ces subventions qui sera présentée lors de la prochaine commission des travaux pour décider le maintien ou la baisse de ces aides.

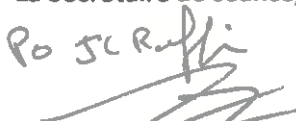
Pont Cafarel : ce pont est à reconstruire en 2016. La durée d'amortissement étant estimée à 30 ans, M. THEOLIER propose de le financer par un emprunt. Il précise également que le remboursement de la dette de la Commune baissera de 30 000 € dans deux ans.

Par rapport à cette situation, il faut trouver des réductions de dépenses sur le budget de fonctionnement pour augmenter notre capacité d'autofinancement.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h08.

A Modane, le 10 mars 2016

La Secrétaire de séance,

  
Aline CHIAPUSSO

Le Maire,



  
Jean-Claude RAFFIN